

Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 14 décembre 2020

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Christèle BOE, Séverine BOUROUMEAU, Julien COYART, Vincent DE NADAÏ, José GOUVEIA, Fabienne GRAU, Marie-Rose MIRABEL, Alain MALGOUYRES, Laurent NORMANDIN-VARENNE, Sylvie POMIER

1. Convention Agglomération Agen – Crise sanitaire

Au mois d'Avril 2020, la commune avait obtenu des masques pour l'école et pour la mairie par l'intermédiaire de l'Agglomération d'Agen. Une convention entre la commune et l'Agglomération doit être signée afin que l'Agglomération obtienne un remboursement de la mairie. Tous les conseillers sont d'accord pour signer cette convention.

2. Compte Epargne Temps pour les agents

Lors du Conseil Municipal du 27 juillet 2020, les conseillers avaient validé la mise en place d'un compte épargne temps pour les agents de la commune. Lors de sa séance du 24 novembre 2020, le comité technique du Centre de Gestion a donné un avis favorable pour la mise en place de ce compte épargne temps. Il sera donc instauré.

3. Horaires de l'école

Organisation du temps scolaire

Une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques avait été demandée par la commune en juin 2017 pour que l'aménagement du temps scolaire soit réparti sur quatre jours hebdomadaires. La dérogation avait été accordée et la semaine de quatre jours a été mise en place à partir de la rentrée de septembre 2020.

Cette décision ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. Elle arrive à échéance. Il convient donc de renouveler cette demande de dérogation pour maintenir l'organisation du temps scolaire sur quatre jours.

Tous les conseillers municipaux décident de renouveler la demande de dérogation pour maintenir l'organisation du temps scolaire sur quatre jours hebdomadaires.

Modification des horaires de l'école

Les horaires actuels de l'école sont les suivants : 9h-12h15 et 13h45-16h30.

Afin d'éviter que les enfants déjeunent trop tard, il serait souhaitable de modifier les horaires ainsi : 9h-12h et 13h30-16h30.

Les conseillers municipaux à l'unanimité décident de demander une modification des horaires pour l'école. Les horaires modifiés seraient : 9h-12h et 13h30-16h30.

4. Convention ALIJPA-Saint Ferréol

Une convention a été établie depuis longtemps entre la commune et l'association ALIJPA-Saint Ferréol qui gère de Centre de Loisirs de Saint Ferréol.

La somme demandée par l'ALIJPA-Saint Ferréol pour la garde d'un enfant pour une journée est de 29 euros. Selon la convention actuelle établie avec la commune de Saint-Caprais-de-Lerm, la commune verse 10 euros par enfant par journée. Le coût supplémentaire pour les parents est donc de 9 euros par enfant par journée.

Toutes les autres communes qui ont des conventions avec l'ALIJPA-Saint Ferréol contribuent à hauteur de 19 euros par enfant par jour.

Pour uniformiser le coût entre toutes les communes, l'ALIJPA-Saint Ferréol demande à la commune de Saint-Caprais-de-Lerm, pour la nouvelle convention de 2021, de contribuer également à hauteur de 19 euros par enfant par jour, ce qui ramènera le coût pour les parents à la même contribution que les autres communes adhérentes à savoir Boé, Bon-Encontre, Castelculier, Ponti du Casse, Lafox, St Pierre de Clairac.

Après discussion, les conseillers municipaux votent à l'unanimité pour signer cette nouvelle convention, à partir de janvier 2021, avec une de contribution de la commune de 19 euros par enfant par jour ainsi le surcout pour les familles de 9 euros par enfant par jour est supprimé.

Tous les conseillers municipaux considèrent qu'il s'agit d'un service indispensable à apporter aux familles. Ce service représentera cependant un surcoût pour la commune. Il sera donc nécessaire de trouver des solutions pour conserver un budget communal équilibré.

5. Décision Modificative N°2

Equilibre du budget

Investissement

Dépenses :

Chapitre 021 –	2183 : Matériel de bureau	-980 €
	2184 : Mobilier	180 €
	2188 Autres immobilisations	800 €

Fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 011 –	60611 : Eau et assainissement	-1 500 €
	60622 : Carburants	500 €
	60633 : Fournitures de voirie	-1 500 €
	6064 : Fournitures administratives	70 €
	6135 : Locations mobilières	2 900 €
	61551 : Matériel roulant	1 040 €
	6228 : Divers	-1 000 €
	6232 : Fêtes et cérémonie	-1 300 €
	6241 : Transport de biens	160 €
	6247 : Transports collectifs	-1 000 €
	6283 : Frais de nettoyage des locaux	400 €
	62876 : GFP de rattachement	500 €
Chapitre 65 –	6558 : Autres contributions	100 €
Chapitre 66 –	6618 : Intérêts	80 €
Chapitre 14 –	739221 : FNGIR	520 €
	739223 : Fonds de péréquation	30 €

QUESTIONS DIVERSES :

- **Raccordement à la fibre :** Quelques foyers du bourg (dont l'école) peuvent déjà établir un contrat avec un fournisseur pour être raccordés à la fibre.
- **Recensement :** Le recensement initialement prévu en 2021 est reporté à 2022 en raison de l'épidémie de COVID-19.
- **Secrétariat de mairie :** Une stagiaire qui prépare le diplôme universitaire pour devenir secrétaire de mairie a été recrutée et assistera la secrétaire de mairie de mi-janvier à juillet 2021.
- **Remplacement de la cantinière :** Une réflexion doit être menée pour organiser le remplacement de la cantinière qui prendra sa retraite en avril 2021.
- **Convention du RPI :** Les discussions avec la mairie de Sauvagnas sont en cours pour se mettre d'accord sur la convention du RPI.
- **Subvention école numérique :** Le projet « École Numérique » de l'école de Saint Caprais de Lerm (achat d'ordinateurs) a été retenu à cette phase pour l'attribution d'une subvention.
- **Animation sur le parcours de santé :** Une habitante de la commune propose de d'animer des séances sportives autour du parcours de santé de façon bénévole. Les modalités sont à étudier.
- **Vœux de janvier 2021 :** Étant donné les circonstances sanitaires, il est décidé de ne pas réaliser de rassemblement physique pour les vœux. Des vœux écrits et/ou en vidéo seront adressés aux habitants.
- **Commissions Agglo ou syndicats :** A la demande de Madame le Maire, les conseillers qui ont déjà assisté à des commissions de l'Agglo ou de syndicats exposent à l'ensemble du conseil municipal les informations principales issues de ces commissions.
- **Distribution de corbeilles gourmandes aux aînés de la commune :** Sur proposition d'une conseillère municipale et après discussion, les conseillers décident à la majorité d'offrir en cette fin d'année difficile une corbeille gourmande aux personnes de plus de 80 ans de la commune. (ensemble des personnes concernées par le plan de sauvegarde)
Les conseillers de chaque secteur iront remettre cette corbeille aux aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.